



Au sujet des payes de ce 29 mars (date théorique), et plus

Les promotions ITHC, les avancements d'échelon (TSM et ITM) ainsi que les soldes d'IPHA/BHI seront versés en ce mois de mars, ce qui est assez classique.

Mais ce mois de mars est bien l'occasion de nouveautés sur les fiches de paye :

- **la régularisation du forfait télétravail pour le dernier trimestre 2021** devrait être faite. Pour mémoire, par décret, les montants sont de 2,50 € par jour télétravaillé, et sur l'année, le plafond sera atteint à 2 j/semaine environ (220 € / an).

- **la mise en place de la participation à la Protection Sociale Complémentaire** (le remboursement d'une partie de la mutuelle pour 15€) est prévue, à compter de janvier.

- **la mesure RIFSEEP portant sur les vacations nuit est mise en paye**, au moins dans les services qui ont fourni la liste des bénéficiaires et ce n'est pas le cas de tous !

Rappelons les termes de cette mesure : *L'IFSE principale des agents exerçant des vacations de nuit - quelle que soit la fonction exercée - est augmentée d'un complément forfaitaire de 1 000 € annuels pour un nombre supérieur ou égal à 5 vacations de nuit, ou de 300 € annuels pour 1 à 4 vacations de nuit au cours d'une année civile. Ce complément sera versé en une fraction, en année n+ 1 après certification du service fait. S'entend par « vacation de nuit » toute vacation s'inscrivant tout ou partie dans la période de nuit comprise entre 22 h le soir et 5 h le lendemain matin, et comportant au minimum 5 heures incluses dans cette plage horaire.*

Cette disposition s'applique à compter du 01/01/2021.

De nombreux agents estiment injuste que ceux qui font cinq nuits et ceux qui en font cinquante (ou plus) touchent la même somme. La direction avait proposé de moduler, mais de plafonner à 1 000 € puis d'aller decrescendo. La CFDT-Météo a préféré assumer de mettre tout le monde au plafond plutôt que d'abaisser certains montants.

Reste que l'on peut trouver le montant insuffisant. Et que des négociations se poursuivront.

Hors fiche de paye, quelques mots sur l'annonce du dégel du point d'indice. Il est indispensable mais la CFDT considère qu'il est insuffisant. Il ne deviendra d'ailleurs une bonne nouvelle que si :

- La hausse est à la hauteur des attentes quand l'inflation est prévue à plus de 4% sur 2022 après avoir été à plus de 3% sur 2021
- Le calendrier de mise en œuvre est rapidement connu, sans exclure un effet rétroactif.
- Une négociation d'ensemble sur les rémunérations dans la Fonction publique accompagne cette mesure : elle ne satisfait pas à elle seule toutes les attentes et les revendications.

Il est donc urgent que le gouvernement précise ses intentions dans le cadre du dialogue social.

La CFDT demande que des négociations portent sur :

- 1/ une pleine reconnaissance de l'engagement professionnel,
- 2/ une rémunération juste qui reconnaisse les qualifications,
- 3/ des augmentations régulières valorisant l'expérience,
- 4/ des mesures générales qui ne laissent personne de côté

Depuis quelques mois, l'[action cartes-pétition sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires](#) a été lancée. Signez-la et renvoyez-la à la CFDT du ministère : [Permanence UFETAM \(Cfdt-Ufe@i-carre.net\)](mailto:Cfdt-Ufe@i-carre.net)

Enfin signalons que le jeudi 17 mars, lors de sa conférence de presse de présentation de programme de campagne, le candidat Macron a indiqué qu'au-delà de ce dégel du point d'indice, il *“souhaite mener une réforme d'évolution de la rémunération”* des agents publics. Celle-ci *“passera donc par des mécanismes de revalorisation liée à l'inflation qui sont légitimes”*, mais *“nous devons en même temps rebattre les cartes de l'organisation de la rémunération dans notre fonction publique”*, a-t-il ajouté.

Dans son viseur, notamment : l'architecture et la structuration actuelle des rémunérations. *“La catégorisation C, B et A, la manière dont on a cloisonné les choses, n'est plus adaptée à la réalité, ce qui fait que l'on a complètement écrasé la courbe des rémunérations entre les catégories”*, a estimé Emmanuel Macron. *“On doit, a-t-il ajouté, réformer la fonction publique dans ses catégories pour moderniser les choses et rendre les carrières plus attractives et les progressions de carrière plus différenciables”*.

Récemment, la ministre de la Fonction Publique avait déclaré : *“C'est tout le système de rémunération que nous souhaitons revoir, il ne convient plus aux agents publics, il est trop compliqué, il n'offre pas de perspectives durables dans toute la carrière et fait une trop grande place aux diplômés plutôt qu'aux métiers exercés”*.

Si de véritables négociations sur la rémunération de l'ensemble des agents sont mises en place, en discutant tous les éléments, et avec une volonté de mieux reconnaître la valeur des métiers publics, alors la CFDT a l'intention d'être au rendez-vous des discussions à venir.